REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 juillet 2019 Compte rendu

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 juin 2019 s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf avril deux mil dix-neuf.

Nombre de membres en exercice au conseil municipal :

10

Qui ont pris part à la séance

09

Votants

09

Présents:

Mmes ARSAC Pascale --- PERRIN Marie Josèphe - PEYRON Anne-Marie

- RENARD Brigitte

Mrs ASTIER Denis - BRACHET Florian - PASCAL Jean-Claude --

VANSTEENBERGHE François

Absente non excusée :

Mme DUPLAN Elina

Secrétaire de séance :

Mme RENARD Brigitte

Attribution des marchés de travaux pour la création de 3 logements dans l'ancienne boulangerie DM n°17-2019 à n° 22-2019

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément à la délibération n° 13-2019 du 21 mars 2019, une procédure adaptée a été engagée en vue de la dévolution des marchés de travaux portant sur la création de 3 logements dans le bâtiment existant de l'ancienne boulangerie.

Ces travaux se composent en onze (11) lots devant chacun faire l'objet d'un marché dont les prix ont été estimés par l'équipe de maîtrise d'œuvre ARCHITECTE CLAIRE SALICETI – SAS MANGANO – BET ADUNO et CAPLA STUCTURES.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la publication du B.O.A.M.P du Dauphiné Libéré du 15 mai 2019 et de La Tribune le 9 mai 2019 et la date limite de remise des offres fixée au 03 juin 2019 à 12 heures

Au terme de cette procédure, et suite à l'analyse des offres du 06 juin 2019, seulement 6 lots ont été attribués aux entreprises suivantes, qui ont justifié de la régularité de leur situation au regard des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-10 du C.C.P., et pour les montants indiqués :

- LOT N°1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE : ENTREPRISE CHAZET SARL : 46 914,05 € HT
- LOT N° 2 MACONNERIE : ENTREPRISE CHAZET SARL : 85 340,55 € HT
- LOT N° 3 CHARPENTE: VR CONSTRUCTION BOIS: 18 500 € HT
- LOT N° 6 ISOLATION FACADES : INNOBATIM : 18 792 € HT (pas de variante)
- LOT N° 9 CARRELAGE : SAHIN CARRELAGE : 29 900 € HT
- LOT N° 10 PLOMBERIE/SANITAIRE/VMC : PELLEGRIN : 24 374,62 € HT
- LOT N° 11 : ELECTRICITE/CHAUFFAGE : PELLEGRIN :47 279.81 € HT

Un avis d'appel public à la concurrence de relance des lots non couverts lors de la consultation initiale a été publié au B.O.A.M.P. du Dauphiné Libéré le 10 juin 2019.

.../...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises et pour les montants et conditions susvisés, et tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Redevance d'occupation du domaine public 2019 par Orange

DM n°23-2019

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des installations existantes sur la commune de Portes-en-Valdaine et déclarées par ORANGE :

1. Artères de télécommunication

utilisation du sous-sol
 artère aérienne
 0,375 Km d'artère
 8,854 km d'artère

2. Emprise au sol

* dont armoire 0,50

3. pas de pylône et d'antenne et plus de cabine sur la commune

La redevance d'occupation du domaine public pour 2019 s'établit comme suit après application du coefficient d'actualisation de 1.35756 :

| Patrimoine 2018 | Patrimoine total déclaré 2018 | prix unitaire | Montant redevance brut |
|---|----------------------------------|--|--------------------------------|
| Artère aérienne (km) Emprise au sol d'armoi Artère souterraine cond | | 54.30 €/km 27.15 €/m² 40.73 €/km | 480,77 € 13,58 € 15,27 € |
| Montant redevance 2019 | | | <u>509,62 €</u> |

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, a pris acte de tout ce que dessus et donne tout pouvoir au maire pour la mise en recouvrement à l'encontre de ORANGE.

Convention pour la mutualisation des frais afférents à l'employé communal avec la commune de Rochefort En Valdaine DM n° 24-2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent technique est employé également sur la commune de Rochefort En Valdaine.

De ce fait, il a été décidé d'un commun accord, que la commune de Portes En Valdaine serait chargée :

- d'effectuer les achats vestimentaires,
- de l'inscription aux différents stages et formations,
- et d'avancer les fonds nécessaires à divers frais,

nécessaires au fonctionnement de deux communes.

La quote part financière de chaque commune sera calculée de la manière suivante, au prorata des heures effectuées par l'agent technique dans chaque commune :

La commune de Portes En Valdaine : 3/5
La commune de Rochefort En Valdaine : 2/5

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants accepte la mise en place de cette convention avec la commune de Rochefort En Valdaine et autorise Monsieur Le Maire

à signer cette convention et à la modifier en cas de nécessité (changement d'heures travaillées, etc...).

QUESTIONS DIVERSES:

Chemin de Charpenel:

Le propriétaire demande à la commune de goudronner 300 ml à ses frais. Le Conseil Municipal donne son accord.

<u>Chemin du Châtelard</u>: Au hameau des Maillets, deux personnes demandent à ce qu'on ôte les dos d'ânes et une personne du Châtelard demande qu'on en rajoute. Le Conseil Municipal décide de ne pas ôter ceux qui existent, ces derniers faisant ralentir les véhicules.

<u>Voirie</u>: Le Maire demande à la commission de réfléchir au programme. La commission voirie fera le tour des chemins cette semaine et demandera des devis. Le Maire remercie les conseillers pour avoir bouché les trous ainsi que Florian BRACHET pour avoir prêté son camion et offert le goudron.

<u>Logements du Prieuré</u> : Le Conseil Municipal décide de faire installer des poêles à granules dans les 2 logements du Prieuré.

<u>Le Club de Gymnastique</u> : demande à utiliser la grande salle le jeudi matin de 9 h à 11 h 15 et avancer le jeudi soir à 19 h. Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande.

<u>Entretien des bords du Lançon</u> : Le Maire rappelle que c'est aux propriétaires riverains d'entretenir les rives du Lançon.

<u>ENEDIS</u>: Suite au refus de la signature d'un propriétaire d'une convention avec ENEDIS, la commune aura un surcoût à sa charge pour le branchement électrique pour les 3 logements.

RPI: Les effectifs sont à 74 élèves (27 à Portes En Valdaine, 24 à Rochefort En Valdaine et 23 à La Touche).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22 h 30.

Le Maire, Jean-Bernard CHARPENEL